

ABONNEMENT

NATURE	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 JUILLET

Elections du 31 juillet 1892

Candidats Conservateurs

Conseil général

Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (Nord-Est). — M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers. — M. DES NOUHES, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement

Doué-la-Fontaine. — M. GUIONIS, conseiller sortant.

Genes. — M. BAUDRILLER, conseiller sortant.

L'impôt sur les portes et fenêtres

L'impôt des portes et fenêtres était depuis longtemps en France l'objet de critiques très vives et très justifiées.

En effet, le but poursuivi par les auteurs de notre législation fiscale a été de faire contribuer les citoyens aux dépenses publiques en proportion de leurs facultés. Ces facultés doivent être appréciées d'après des signes extérieurs faciles à constater pour les agents du fisc. Les portes et les fenêtres remplissent cette condition d'être très apparentes et de pouvoir être comptées de l'extérieur sans que le contribuable soit exposé à des inquisitions vexatoires.

Malheureusement, les présomptions qu'on en peut tirer relativement à la fortune du propriétaire ou du locataire sont très incertaines. La valeur locative d'une maison se modifie d'après mille circonstances autres que le changement du nombre des ouvertures.

Le législateur a essayé d'atténuer cet inconvénient, en faisant varier la taxe d'après la population de la commune où se trouvent les habitations frappées.

Malgré cette amélioration réelle, l'impôt est encore très inégal puisqu'on ne tient pas compte, dans les villes, de la situation des immeubles. Dans trois grandes villes seulement, à Paris, à Lyon et à Bordeaux, les répartiteurs ont été autorisés à modifier le montant de la taxe en raison de la valeur locative. Mais, partout ailleurs, l'inégalité persiste.

Une autre cause empêche encore cet impôt d'être équitable, c'est que c'est un impôt de répartition: le contingent en est fixé tous les ans par la Chambre pour chaque département, d'après des bases invariables; il est augmenté cependant des taxes afférentes aux ouvertures des constructions nouvelles; mais l'augmentation de valeur des immeubles anciens n'entre pas dans les éléments du calcul.

Or, on comprend que dans certains départements cette augmentation est beaucoup plus considérable que dans les autres; l'inégalité est encore plus choquante si l'on arrive à la

répartition du contingent entre les arrondissements et entre les communes.

Une réforme était donc nécessaire: ou plutôt la suppression de la taxe même s'imposait, et l'on s'étonne même que les assemblées qui se sont succédé depuis la Restauration l'aient laissé subsister jusqu'à nous. Mais tous les changements à la législation fiscale ont, sur la vie d'un pays, une si grande influence qu'ils demandent à être étudiés avec le plus grand soin: il faut que le législateur, avant de l'édicter, se rende exactement compte des conséquences qui doivent en résulter.

Il est donc fâcheux de voir la Chambre des députés supprimer en une seule séance l'impôt des portes et fenêtres et le remplacer immédiatement par une taxe nouvelle; il est fâcheux qu'un changement aussi important soit apporté à notre législation fiscale par voie d'amendement, et cela au moment où le Parlement allait se séparer pour de longs mois: de sorte que le Sénat s'est vu dans la nécessité d'écourter la discussion ou de retarder indéfiniment l'ouverture des vacances.

L'amendement de M. Cornudet va, en effet, produire une perturbation considérable dans les cotes des contribuables, et cela brusquement et d'un seul coup.

Le rapporteur général a montré que, dans un grand nombre de villes, le montant de la taxe serait augmenté dans des proportions énormes.

Le gouvernement a obtenu, après un long débat, que les effets de l'amendement fussent retardés jusqu'en 1894: peut-être alors le ministre pourra-t-il atténuer ou retarder les conséquences fâcheuses en combinant la réforme de l'impôt sur les portes et fenêtres avec celle de la contribution personnelle-mobilière qu'il a promise à la Chambre.

Une nouvelle discussion s'ouvrira alors, plus approfondie, précédée d'une étude sérieuse faite à la fois par l'administration et par la Commission du budget; il faut espérer qu'on arrivera à supprimer la taxe des portes et fenêtres et à la remplacer par une taxe mieux assise et qui ne charge pas trop le contribuable.

INFORMATIONS

UNE STATISTIQUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Par des moyens lents, mais sûrs, la *Correspondance nationale* a pu se faire une statistique complète des dernières élections municipales.

Elle affirme que la situation des partis s'est peu modifiée, dans ces élections, le nombre des conseillers municipaux s'étant accru dans la plupart des régions mêmes où leurs adversaires conquéraient des municipalités.

La *Correspondance nationale* constate, particulièrement, que, dans 21 départements: les Hautes-Alpes, l'Ardèche, les Ardennes, l'Ariège, Belfort, le Doubs, l'Eure-et-Loir, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Haute-Marne, la Mayenne, l'Oise, le Puy-de-Dôme, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, la Saône-et-Loire, la

Savoie, le Tarn-et-Garonne, d'importants progrès ont été réalisés, c'est-à-dire que le nombre des Conseils municipaux à majorité conservatrice s'est accru dans des proportions qui varient de 2 à 33, sans tenir compte des Conseils considérés comme « douteux ».

LE REBOISEMENT

La catastrophe de Saint-Gervais rappelle l'attention du public et de la presse sur la grosse question du reboisement. Actuellement, le crédit annuel inscrit au budget pour ce chapitre n'est que de deux millions et le devis des travaux prévus pour une opération générale et complète s'élève à plus de 183 millions. Il faudrait donc près de quatre-vingt-dix ans pour l'effectuer.

Quelques députés ont proposé, le mois dernier, de porter la subvention annuelle à cinq millions. A ce taux il ne faudrait plus que trente-sept ans pour aboutir, et l'on fait observer, non sans raison, qu'il y aurait plus d'avantages à dépenser, pour prévenir les inondations et les éboulements, les millions qu'on est obligé de consacrer ensuite aux secours et aux indemnités que réclament leurs victimes.

Enfin il n'est pas inutile de rappeler que les défrichements considérés et nuisibles dont il faut aujourd'hui combattre les désastreux effets, nous en devons l'initiative et l'impulsion à cette grande Révolution dont on nous invite à célébrer avec tant de fracas les pires centenaires.

LA CATASTROPHE DE SAINT-GERVAIS

On télégraphie de Chamonix:

« M. Vallot, le météorologiste qui a construit l'observatoire du Mont-Blanc, a réussi, en bravant de graves périls, à explorer le glacier de la Tête-Rousse, cause de la catastrophe de Saint-Gervais.

« Il est entré dans une grotte, d'où on aperçoit le jour devant soi.

« En escaladant des blocs de glace énormes, on trouve un immense réservoir ayant dû contenir plusieurs milliers de mètres cubes d'eau.

« La pression de cette eau, grossie par les pluies, a causé la rupture des parois du glacier.

« Cette constatation met fin aux controverses scientifiques sur les causes du désastre. »

LES MAIRES GROTESQUES

La phalange grossit chaque jour.

C'est maintenant M. Gascon, maire de Redon, qui informe la Société des courses de Redon, qu'elle avait à inviter la musique municipale, sinon toute musique lui serait interdite le jour des courses. De par M. Gascon, musique obligatoire!

En outre, il est interdit à la Société des courses d'arborer tout emblème séditieux (il s'agit des hermines de Bretagne qu'on arbore partout dans le pays), sous peine de voir retirer la subvention de 1,000 fr., votée par le Conseil municipal, et l'annuité de 500 fr. que le même Conseil s'est engagé à verser à la Société pendant treize années.

La Société a répondu, elle a bien fait: 1° qu'elle n'inviterait aucune musique, et 2° que

pour les emblèmes prétendus séditieux, elle en référerait au ministre.

Gascon a bondi en voyant contester son autorité absolue, et déclaré qu'il n'en agirait pas moins à sa guise, envers et contre tous les ministres de France et de Navarre,

Plus de robes blanches, dit Chion-Ducollet; plus d'hermines, ordonne Gascon. Décidément les maires démocrates sont de petits despotes.

LE CHOLÉRA A CHARTRES

On télégraphie de Chartres, 25 juillet, au *Figaro*:

« Une épidémie cholériforme d'une certaine violence s'est déclarée depuis quelques jours à l'asile d'aliénés de Bonneval. La section des « femmes agitées » a été jusqu'ici la seule éprouvée; on a constaté quarante cas de maladie et le nombre des décès s'est élevé à quatre, samedi; à trois, dimanche, et à cinq, lundi, ce qui, en y ajoutant le chiffre des décès de la semaine dernière, forme un total de dix-huit ou vingt morts.

« Le préfet, accompagné du sous-préfet de Châteaudun, de M. Audigier, son chef de cabinet, du docteur Brouardel, s'est rendu à l'asile pour se rendre un compte exact de la situation. Ces messieurs ont constaté que, grâce aux précautions prises, on avait réussi à localiser l'épidémie et à préserver complètement le quartier des hommes.

« Le docteur Brouardel a déclaré, après une minutieuse enquête, que l'on se trouvait en présence du choléra nostras dont le germe a été, pense-t-il, importé par un paquet de linge expédié de la banlieue parisienne.

« Néanmoins, la panique est grande parmi la population et des mesures énergiques ont été prescrites. — L'asile compte 500 aliénés. »

Dernières nouvelles. — L'épidémie de l'asile Bonneval est moins violente; aucun nouveau décès n'a été signalé; on espère enrayer prochainement l'épidémie.

NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet vient de rédiger une circulaire, dans laquelle il invite les commandants de corps d'armée à interdire formellement aux militaires de tous grades de prendre part à des concours de marche, à d'autres exercices équestres, vélocipédiques, gymnastiques, organisés en dehors de l'armée; ces exercices constituent un surmenage nuisible à l'entraînement rationnel, graduel, objectif d'une bonne organisation militaire.

Le ministre désire que cette interdiction soit rigoureusement appliquée.

LES FÊTES RÉGIMENTAIRES

Les fêtes de régiments ayant pris une certaine importance au détriment du service et de l'instruction des troupes, le ministre de la guerre vient, par lettre-circulaire, de manifester le désir que les cérémonies de ce genre soient organisées avec moins d'apparat et de préparatifs.

On devra éviter de comprendre dans les programmes des exercices acrobatiques ou

des exhibitions foraines ; et, pour conserver aux réunions leur caractère d'intimité, les invitations seront strictement limitées aux familles des officiers et sous-officiers du corps.

SERVICE D'UN AN

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les mesures d'application de la loi promulguée le 41 de ce mois, au sujet de l'engagement volontaire contracté pour un an, avec faculté d'envoi en congé après une année de présence sous les drapeaux.

Ce droit a été exclusivement réservé aux jeunes gens qui se trouvent dans les situations spécifiées par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889.

Ces jeunes gens, qu'ils soient en cours d'études ou déjà diplômés, pourront contracter un engagement volontaire et conserver le bénéfice de l'envoi en congé après un an de service, à condition qu'ils en feront la demande par écrit en s'engageant et qu'ils produiront, à l'appui de cette demande, les pièces justificatives qu'ils auraient à présenter au conseil de révision après le tirage au sort pour ne rester qu'une année sous les drapeaux.

Les engagements volontaires de cette catégorie ne seront reçus que du 4^{er} octobre jusqu'à la date de la mise en route du contingent de la classe annuelle, c'est-à-dire jusque vers le 10 novembre au plus tard.

On ne les admettra enfin que dans les régiments de l'infanterie, de l'artillerie et du génie désignés pour recevoir les jeunes soldats du contingent qui ne servent qu'une année dans la subdivision où leur famille est légalement domiciliée.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'ÉLECTION

Du canton Nord-Est de Saumur

La *Petite Loire* et le *Courrier* reviennent sur la candidature de M. Bruas au Conseil général.

L'un et l'autre ne contestent ni l'honorabilité ni la capacité de M. Bruas, et si nos confrères le combattent, c'est uniquement parce qu'il ne représente pas les opinions républicaines, même la République à la Carnot (*sic*), dit la *Petite Loire*.

Les électeurs qui, en 1889, ont confié le mandat de conseiller général à M. Bruas, ne lui ont point demandé de faire, au sein du Conseil, de la politique, mais bien de s'occuper de leurs intérêts. Personne ne lui reproche d'avoir manqué à ses engagements ; son passé sera pour tous un sûr garant de ce qu'il sera à l'avenir. Dans sa circulaire aux électeurs, il renouvelle ses promesses :

« Conservateur indépendant, profondément » attaché aux idées d'ordre, de liberté, de » paix sociale et religieuse, désireux surtout » de la prospérité de tous, je vous répète ce » ce que je vous disais en 1889 :

» Cultivateurs ! vous me trouverez toujours » prêt à soutenir tous vos intérêts ; » Pères de famille ! je saurai toujours » prendre la défense de vos droits et de vos » libertés. »

Quoi de mieux ? Pourquoi les électeurs voudraient-ils un politicien au lieu d'un homme d'affaires ? La candidature de M. Bruas gagne du reste chaque jour du terrain et son succès est assuré, malgré les pas et démarches de son concurrent et de ses patrons.

Voici la réponse que le *Journal de Maine-et-Loire* vient de faire au *Petit Courrier* d'Angers :

Le *Petit Courrier* combat les candidatures conservatrices avec un acharnement qui n'a d'égal que le zèle avec lequel il les défendait autrefois.

S'adressant aux électeurs du canton Nord-Est de Saumur, et principalement aux bonapartistes, il les engage à voter en masse pour M. Pottier, parce que, suivant lui, l'union conservatrice « est à tout jamais détruite », et que la question se pose uniquement « entre la République et la Royauté ».

« Que les bonapartistes, s'écrie-t-il avec » emphase, qui veulent restaurer le Roy, qui » veulent tenir l'étrier aux partisans de Philippe VII, ou servir de chevaux de renfort » à la Monarchie fleurdelysée, que ceux-là » passent à droite et votent pour le candidat » de la réaction.

» Nous ne les regretterons pas. » Quant aux autres — et c'est l'immense majorité — fils de la grande Révolution pour qui l'Empire n'a été que la démocratie couronnée, qui sont restés démocrates et dévoués serviteurs de la Souveraineté nationale, ils ne balanceront pas un instant entre la République et la Royauté. »

Ce sont assurément de belles phrases, mais ce ne sont que des phrases. Personne, en effet, ne songe à rétablir la Royauté contre le gré du suffrage universel, notre maître à tous ; personne ne songe à changer la forme du gouvernement. Il n'est donc pas exact de dire que « la question se pose avec une netteté flagrante entre la République et la Royauté ».

Non, la question se pose entre les représentants d'un système fondé sur l'arbitraire et le bon plaisir de la majorité parlementaire, et les partisans d'un régime basé sur la stricte observation de la loi, sur le respect de tous les droits et de toutes les libertés. La question se pose entre ceux qui veulent le pouvoir pour en jouir, et ceux qui le recherchent pour le bien du pays.

Le *Petit Courrier* termine ainsi son appel aux électeurs :

« Ils voteront pour l'honorable M. Pottier, » qui représente la démocratie contre l'oligarchie, le Peuple contre l'Aristocratie, l'Égalité » contre le privilège, la République contre » la Royauté, QUATRE-VINGT-NEUF CONTRE LA » RÉACTION. »

Le *Petit Courrier* se trompe, ce n'est pas M. Pottier, c'est M. BRUAS qui représente la vraie démocratie, laborieuse et honnête, contre l'oligarchie opportuniste, c'est M. BRUAS qui représente le Peuple contre l'Aristocratie gouvernementale, l'Égalité contre le favoritisme et le privilège, la Liberté contre l'arbitraire, **Quatre-vingt-neuf contre la féodalité républicaine !**

C'est donc pour

L'honorable M. BRUAS

que voteront tous les électeurs véritablement soucieux de leurs droits, de leurs libertés et de leur indépendance. E. R.

ÉCOLE DE CAVALERIE

Toute l'École de cavalerie est partie ce matin en campagne en deux colonnes. L'une sous le commandement du général Massiet, l'autre sous celui du lieutenant-colonel Tremau. M. le général Loizillon, inspecteur de l'École, assistait à ces manœuvres.

L'artillerie de Poitiers a pris part aux opérations. Le point de concentration a eu lieu dans la forêt de Fontevault.

LA FÊTE DU CHEF DE L'« HARMONIE »

L'*Harmonie Saumuroise* était encore hier en liesse, non pas pour célébrer un nouveau succès, mais pour fêter celui qui la conduit si habilement sur le chemin de la gloire.

C'était la fête de M. Goubeault.

La Société était au complet ; bien que la soirée fût toute intime et sans cérémonie, M. le baron de Grandmaison avait lancé quelques invitations d'amis, et ces invitations s'étaient étendues jusqu'à la presse locale. C'était pour tous une nouvelle marque d'attention dont, pour notre part, nous avons la plus grande reconnaissance au président de l'*Harmonie*.

Après un allegro militaire, M. de Grandmaison a présenté à M. Goubeault, au nom de tous, les vœux les plus sincères et les souhaits de nombreuses années afin de diriger longtemps encore l'*Harmonie* avec la distinction et la science musicale qui le caractérisent ; puis, au nom de l'*Harmonie*, M. Goubeault a reçu, comme gage de l'affection de ses élèves et amis, un superbe thé en argent.

Après cette première partie presque sérieuse de la fête, est venue la partie récréative. Chacun a été invité à chanter sa chanson ou à dire son monologue. Jeunes et vieux, pour n'oublier personne, ont obtenu un égal suc-

cès ; chacun a rivalisé d'entrain et de bonne humeur. Le champagne a coulé à pleins bords, chacun a bu réciproquement à sa santé et fumé des cigarettes exquises.

En entendant les romances que les membres de l'*Harmonie Saumuroise* ont dites hier soir, romances dont les refrains étaient souvent répétés en chœur, nous nous sommes demandé pourquoi, avec ces dispositions naturelles, l'*Harmonie* ne réalisait pas les vœux de beaucoup de Saumurois : joindre à sa musique un chœur orphéonique. Il y a parmi ces jeunes gens tous les éléments nécessaires : ténors, barytons, basses ; peu de chose serait à faire pour réunir des soprani ; il y en a peut-être même déjà, nous ne les avons pas entendus. A deux reprises différentes l'expérience a été tentée à Saumur, et, une fois surtout, notre excellent et regretté ami, M. Edmond Boutin, avait réussi au-delà de toute espérance.

Malheureusement sa santé ne lui a pas permis de continuer son œuvre ; il nous semble qu'il incombe à ses anciens amis de reprendre le travail commencé : les fondements sont jetés ; peut-être quelques pierres sont-elles disséminées çà et là, un peu de travail les remettra en place, et l'édifice sortira de terre plus beau, plus complet.

M. de Grandmaison, avec son sens artistique, ne manquera pas d'encourager de toutes ses forces cette nouvelle entreprise, et Saumur aura son orphéon comme nos voisins d'Angers et du Mans.

L'ACCIDENT DE LA RUE DE LA CHOUETTERIE

La domestique de M. le capitaine Voisin souffre encore beaucoup, mais ses jours ne sont nullement en danger. C'est par erreur que nous avons dit que M. Voisin était absent ; c'est au contraire lui-même qui a été réveillé par les cris de la victime ; mais, dans son profond sommeil, il se peut qu'il n'ait pas entendu les premiers appels, et c'est ce qui a donné au feu le temps d'atteindre si gravement la bonne et de se communiquer à la literie.

M. le ministre de l'instruction publique vient de décerner la médaille d'argent à : M. Spal fils, instituteur à Thouarcé ; M. Vezin, instituteur à Seiches ; M. Bedouet, instituteur aux Justices ; M^{me} Plard, institutrice à Cholet.

Un examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices militaires a eu lieu, avant-hier, à Angers. Un seul candidat se présentait et a été reçu. C'est M. Hélie Passenat, instituteur à Saumur.

LES FACTEURS DES POSTES

Des pétitions ont été adressées à la direction générale des Postes et Télégraphes pour qu'un traitement fixe soit substitué au traite-

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

— Pouvez-vous m'expliquer, insista le juge, d'où provenaient les égratignures que vous portiez à la main et au poignet droit et dont on voit encore une légère cicatrice ?

— C'est fort simple, monsieur ; la veille du jour qui m'a été si funeste, dans un moment de loisir et tout en causant avec ma mère, je jouais avec un chat que nous avons depuis longtemps. Distract par la conversation, je lui fis mal peut être, sans le vouloir. Il se fâcha et riposta par des coups de griffes qui ont laissé ces marques. Cela m'est arrivé bien souvent, et je ne pensais pas qu'on pût attacher la moindre importance à une chose aussi insignifiante.

Le juge hochait la tête avec incrédulité. — C'est bien, dit-il, je vous ferai rappeler tout-à-l'heure.

Maurice accompagné des gendarmes, se re-

tira, et le juge aussitôt procéda à l'interrogatoire des témoins.

Le premier introduit fut M. Fournier qui donna des renseignements très vagues et dépourvus d'intérêt. Il était visible que l'ex-notaire ne voulait pas se compromettre.

Sa femme, qui comparut après lui, fut plus explicite. Un méchant plaisir faisait briller ses petits yeux. Elle était prête à donner tous les détails, à en inventer même au besoin.

— Vous avez vu M. de Saint-Andret le jour du crime, madame ? demanda M. Dartey de sa voix mesurée et circonspecte.

— Oui, monsieur, répondit la grosse matrone, le comte est venu nous rendre visite aussitôt après le déjeuner, entre une et deux heures. Il était accompagné de Frédéric Vatin. Tous deux venaient prendre congé de nous avant de partir pour l'armée, disaient-ils. Nous nous sommes entretenus de choses indifférentes, puis M. de Saint-Andret nous a parlé d'une vente de prés qui devait se terminer en son absence, et a prié mon mari de s'en occuper. Le soir, après neuf heures, il est revenu, seul cette fois, apporter à M. Fournier les pièces nécessaires à cette affaire. Il est resté trois quarts d'heure environ, s'étendant avec

insistance sur cette vente. Enfin il nous a quittés à dix heures précises. Je me rappelle que la pendule sonnait au moment où il est sorti.

— Comment était-il ce soir là ?

— Mais... comme à l'ordinaire. Seulement il parlait de ses prés avec trop d'obstination. Il y revenait toujours, comme s'il n'eût pas voulu qu'il fût question d'autre chose.

— Il ne semblait pas agité, préoccupé ?

— Je ne l'ai pas remarqué. Oh ! c'est un homme du monde, qui sait bien commander à sa physionomie, ajouta M^{me} Fournier avec un sourire sarcastique.

— A la première visite qu'il vous a faite, quelle attitude avait-il en face de son intend ?

— Son attitude habituelle. Ils paraissent vivre en bonne intelligence, mais je crois qu'au fond ils ne s'aimaient pas. Le comte traitait Frédéric avec des égards, mais de façon à lui faire sentir l'inégalité de leur condition.

— Et Vatin ?

— Vatin ? Est-ce qu'on savait jamais ce qu'il pensait, ce garçon-là ? il a toujours été impénétrable pour moi.

— N'a-t-il pas été question d'un mariage

entre mademoiselle votre fille et M. de Saint-Andret ?

— Oui, on y a pensé un moment, mais c'est un projet qu'il a complètement abandonné.

— Pourtant, dans le village, on le considérait comme à la veille de se conclure.

— On ne saurait tenir les langues, monsieur. Les gens partent le plus souvent d'une simple supposition, pour faire courir les bruits les plus faux. D'ailleurs, je me félicite maintenant que nous ayons renoncé à cette idée. Et puis, j'avais toujours pensé, en voyant M. de Saint-Andret...

— Quoi donc ?

— Oh ! rien... Dieu me garde de l'accuser, mais...

— Que voulez-vous dire ?

— Eh bien, je lui trouvais l'air... un peu sournois... pas très franc. Sans doute il était poli, aimable, mais... on ne savait jamais s'il était sincère.

— Alors vous le croyez coupable ?

— Oh ! jamais je n'oserais émettre cette opinion ! se récria Madame Fournier. Pourtant je dois dire que, ce soir-là, il me paraissait singulièrement préoccupé.

ment kilométrique actuel des facteurs locaux et ruraux.

M. de Selves a décidé que ces pétitions ne seraient point accueillies.

Toutefois les hautes payes seront augmentées de 50 francs, l'année prochaine, pour les facteurs bien notés comptant vingt ans de service.

GENDARMES EN VÉLOCIPÈDE

On sait que les brigades de gendarmerie dans les départements, et surtout dans les campagnes, consistent à porter les ordres des bureaux de recrutement.

Ce service est d'autant plus pénible pour les gendarmes à pied, que les distances à parcourir sont généralement grandes.

Pour obvier à cet inconvénient, des vélocipèdes vont être mis à la disposition des gendarmes qui voyageront désormais sur des coursiers de fer.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici le rôle des affaires pour le 3^e trimestre des assises de 1892 :

Lundi 1^{er} août. — Girault, vol qualifié; ministère public, M. Le Poittevin; défenseur, Me Reveillard. — Richou, faux; ministère public, M. Le Poittevin; défenseur, M^e Chesneau.

Mardi 2 août. — Morier, incendie; ministère public, M. Le Poittevin; défenseur, Me Lemonnier. — Pradère, vol qualifié; ministère public, M. Le Poittevin; défenseur, Me Chesneau.

Mercredi 3 août. — Gautier, incendie; ministère public, M. Le Poittevin; défenseur, Me de Villiers. — Salade, attentat à la pudeur; ministère public, M. Le Poittevin; défenseur, Me Morry.

Judi 4 août. — Reglin, Barbet, vol qualifié; ministère public, M. Bissaud; défenseurs, Me Follenfant et Me Grille. — Robin, attentat à la pudeur, ministère public, M. Bissaud; défenseur, Me Chesneau.

Vendredi 5 août. — Billard, vol qualifié; ministère public, M. Bissaud; défenseur, Me Guy. — Biémon, Chesnel, attentat à la pudeur; ministère public, M. Bissaud; défenseurs, Me Grille et Me Raffier-Dufour.

Pèlerinage de Saint-Martin à Candes

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DES ARDILLIERS

Les journaux de Tours annoncent que le pèlerinage annuel de Candes est fixé au dimanche 18 septembre.

Le départ de Tours aura lieu à cinq heures du matin sur le bateau *la Ville de Tours*.

Voici le programme de la journée :

Arrivée à Candes, à 9 heures du matin.

Grand'messe en musique avec le concours de l'Harmonie et l'Orphéon du patronage de Saint-Symphorien.

Départ de Candes pour Saumur à 2 heures du soir. Pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers.

Départ de Saumur, par le train de Nantes, à 6 heures 50 du soir.

Arrivée à Tours, à 9 heures 43 minutes.

Prix des billets, aller et retour : 4 fr. 50.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 26 juillet. — Léon-Jean-Marie Desnove, serrurier, a épousé Aimée-Louise Château, chapelière, tous deux à Saumur.

Une solennité hippique et gymnique

Le 31 juillet, une solennité sans précédent aura lieu à Tours à l'occasion de l'Exposition nationale. Une cavalcade composée de seize groupes comprenant cinq cents personnes et cent cinquante chevaux sera formée sur la place de l'Hôtel-de-Ville et se rendra aux arènes du Morier où la municipalité a organisé une grande fête hippique et gymnique avec le concours des Sociétés musicales, chorégraphiques et gymnastiques de la ville et toute la troupe du cirque de la Touraine. Ce spectacle grandiose sera réglé comme à l'Hippodrome de Paris. Il y aura trois pistes où Sociétés et artistes travailleront en même temps dans l'ordre le plus parfait. Le programme n'est qu'une série de « clous » à sensation.

Voici l'ordre du défilé de la cavalcade :

1^o Escouade d'agents; 2^o fanfare de trompes à cheval; 3^o char : un cheik arabe, caïd, marabouts, guerriers et smalah; 4^o fanfare hongroise; 5^o char des vigneron; 6^o bataillon de danseurs tyroliens; 7^o fanfare des bombardiers; 8^o groupe d'Albanais et leur grand chef; 9^o escadron de chasseurs mexicains; 10^o une estudiantina; 11^o char des fleurs; 12^o musique des volontaires de 1792; 13^o farandole espagnole; 14^o fanfare des écoles; 15^o char de la bienfaisance; 16^o escouade d'agents.

D'une façon générale, nos lecteurs désireux d'assister aux fêtes de Tours n'ont qu'à se reporter aux avis du chemin de fer que nous publions de temps à autre, relativement aux billets spéciaux délivrés pour l'Exposition nationale de Tours.

TOURS. — Une chute de cheval. — Nous apprenons que M. Vidalin, lieutenant au 7^e bussards, vient d'être victime d'un accident assez grave.

Cet officier voulait sauter une barrière; le cheval, mal appuyé, s'est pris dans une bar-

ricade et a fait une chute, entraînant avec lui son cavalier.

L'état du lieutenant Vidalin est grave. Il a le bras cassé dans la région du coude.

BOURSE DE PARIS

Du 27 Juillet 1892

3 0/0	98 45
3 0/0 amortissable	98 80
4 1/2	106 12

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE

Bains de Mer de l'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, le Poulignen, Batz, le Broisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le Voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de gare trois jours avant celui du départ.

Isaac, qui jouit d'une réputation méritée, rencontre sur le boulevard un de ses amis, et, lui passant la main sur l'épaule :

- Vous savez la nouvelle ?
- Non.
- Je vais ouvrir une maison de Banque.
- Avec une pince ?

A la onzième Chambre :

- Accusé, qu'avez-vous à répondre ?
- Oh! mon président, par cette chaleur, je n'aime pas beaucoup causer, et, si ça vous est égal de faire la conversation avec un autre, ça me ferait vraiment plaisir...

Dernières Nouvelles

Paris, 27 juillet, 12 h. 26 soir.

Un télégramme de Sofia annonce l'exécution des quatre condamnés dans l'affaire de l'assassinat de Belcheff.

Les condamnés ont été pendus ce matin; ils ont montré une grande résignation et un grand courage et sont morts en criant : « Vive la Macédoine! vive la Bulgarie! »

HAVAS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY
Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les **Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.**

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Enfin, d'après ce que vous avez observé de son caractère et de sa conduite le soir du crime, vous le supposez capable d'avoir...

— Je ne voudrais pas dire cela! interrompit Madame Fournier. On ne formule pas ainsi une accusation aussi grave. Mais que voulez-vous... il y a des gens auxquels on donnerait le bon Dieu sans confession et qui tout à coup se révèlent sous un jour nouveau, avec des instincts pervers qu'on ne leur soupçonnait pas. Pour ce qui est de M. Maurice, je ne veux rien insinuer... et je n'ai plus rien à vous dire, monsieur.

— Pourtant, Madame, si vous saviez quelque chose de précis, il serait de votre devoir...

— Je vous ai fourni tous les renseignements que j'avais recueillis; je ne sais rien de plus : à la justice de conclure.

Aussitôt qu'elle fut sortie, le juge fit introduire Claire.

La jeune fille, fort pâle, paraissait très émue.

M. Dartey la considéra avec intérêt.

— Mademoiselle, dit-il, je sais que cet entretien est fort pénible pour vous, et je regrette de ne pouvoir vous l'épargner... Voyez-vous souvent M. de Saint-Andret ?

— Oui, monsieur, répondit Claire d'une

voix mal assurée.

— Pardonnez-moi cette question : M. de Saint-Andret ne vous a-t-il jamais parlé de mariage ?

— Jamais.

— Pourtant, il paraît que c'était une chose décidée entre lui et votre famille.

— Oui, à peu près... Du moins, nous l'avions compris ainsi, ma mère et moi.

— Et M. Vatrion, à quel titre était-il reçu chez vous ?

— Nous avions l'habitude de l'accueillir comme un ami. Il accompagnait souvent la comtesse et son fils. Quelquefois il venait seul chez nous.

— Vous l'avez vu le jour du crime ?

— Oui. D'abord il est venu prendre congé de nous en même temps que le comte. J'ai remarqué qu'il avait un air absorbé, préoccupé. J'ai même surpris un regard qu'il lançait à M. de Saint-Andret, et qui m'a fait peur.

— Pourquoi ?

— A cause de son expression haineuse et terrible.

— Avez-vous souvent observé pareille chose ?

— Quelquefois, M. Vatrion semblait, à l'or-

dinaire, respectueux et dévoué, mais parfois, sur un mot insignifiant et qu'il interprétait mal peut-être, son visage se contractait; je voyais ce même regard rapide et mauvais. J'ai lieu de croire qu'il n'aimait point M. de Saint-Andret.

— L'avez-vous revu depuis ce moment ? Claire hésita.

— Je l'ai revu le soir, dit-elle enfin.

— A quelle heure ?

— Il pouvait être huit heures et demie, neuf heures... je ne sais au juste.

— Vous étiez seule ?

— Oui.

Cette dernière entrevue vous est pénible à raconter, mademoiselle, dit le juge, remarquant son trouble. Mais je suis forcé d'insister pour que vous me disiez tout. Où et quand avez-vous revu M. Vatrion ?

— Je ne veux rien vous cacher, monsieur, répondit Claire résolument. Je sais que la conversation que j'ai eue avec ce malheureux est importante pour la justice. Voici ce qui s'est passé : j'étais au jardin, toute seule, sous la tonnelle. Tout à coup, j'entendis un bruit de pas, et M. Vatrion apparut devant moi. Il semblait en proie à une vive émotion, et ne

tarda pas à me déclarer, avec une ardeur d'expression que je ne soupçonnais pas en lui, qu'il m'aimait et qu'il était prêt à fuir avec moi, si j'y consentais. Comme je repoussais sa proposition, il se plaignit avec violence d'être toujours traité en inférieur, d'être toujours rejeté dans l'ombre par le comte qui l'écrasait de sa grande fortune. Il finit par me demander si j'aimais M. de Saint-Andret, puisque je lui refusais mon amour, à lui. J'avouai qu'il avait deviné, et aussitôt je fus effrayée de son calme subit, de son air de farouche résolution. « Vous me repoussez, s'écria-t-il, que mon sort s'accomplisse donc ! C'est vous qui l'aurez voulu ; que Dieu vous pardonne ! » A ces mots, glacés de terreur, j'essayai de le retenir, de le rappeler. Il avait disparu dans la nuit et ne me répondit pas.

— Et c'est vers cette même heure que M. de Saint-Andret sortait de chez vos parents ?

— Je le crois, oui. Mais je n'ai pas assisté à leur entretien.

— Je vous remercie, mademoiselle; vous pouvez vous retirer, fit le juge qui resta pensif.

(A suivre.)

Concordat faillite Berthelin

Par jugement du 26 juillet 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat consenti au sieur Berthelin, maître d'hôtel à Montreuil-Bellay, par la majorité de ses créanciers.

Les conditions de ce concordat sont :

40 0/0 payables en 3 années par tiers aux échéances du 15 juillet 1893, 15 juillet 1894, et 15 juillet 1895.

Pour extrait, Le commis-greffier, E. FORTIER.

Faillite Gaudin-Boyer

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur en date du 26 juillet 1892, les opérations de la faillite Gaudin-Boyer, marchand à Saumur, ont été déclarées closes pour néant d'actif.

Pour extrait, Le Commis-Greffier, E. FORTIER.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A CÉDER

AU PAIR

4 Obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 1894 de la Ville de Saumur.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURBALEAU.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien affrUIT

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrUIT et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 12.

S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{me} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50. Citronnade rafraichissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Niort, and Saumur.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Saumur, and Paris.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line.

LA FLECHE A SAUMUR

Table of train schedules for La Flèche to Saumur line.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.